

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Archiduc College de Monnoir



II ANNÉE No. 7. MARIEVILLE, SAMEDI, 15 NOVEMBRE 1873. ABONNÉ. \$0.25.

CHRONIQUE.

Lundi, 3 Nov. Bien que l'on puisse dire que notre nature déchue soit malheureusement portée à l'oubli de tout ce qui passe, il n'en est pas moins vrai qu'il existe au fond de notre être des profondeurs mystérieuses où le souvenir s'abrite contre l'action destructive du temps. Un attrait irrésistible, un besoin du cœur, je pourrais dire, pousse tout homme à jeter de temps en temps un regard à travers les ombres épaisses qui enveloppent son passé, et à se rappeler ses amis et ses parents d'autrefois.

Connaissant ce besoin du cœur humain, Dieu a établi une religion qui fut en rapport avec les tendances droites de ce cœur: elle abonde en anniversaires et en mémoires.

Il y a deux jours l'Eglise était dans la joie; Mère heureuse, elle étalait ses plus beaux habits, ses ornements de fête, et faisait tout retentir de ses chants d'allégresse; en un mot, elle se réjouissait avec ceux de ses enfants qui ont déjà reçu la couronne de l'éternité bienheureuse: c'était la Toussaint.

Aujourd'hui elle s'occupe encore de ses enfants, mais elle a passé de la joie à la tristesse; Mère affligée et compatissante, elle a revêtu ses habits de deuil et ne fait entendre que des accents plaintifs et suppliants: c'est la Commémoration des Morts.

Le Revd. M. P. Girard a fait le sermon de circonstance. Il avait choisi pour texte: *In requie n. rivi requiescere fac memoriam ejus, et consolare illum in cratu spiritus sui.* Après nous avoir donné une idée des souffrances qu'endurent les âmes de nos frères dans le Purgatoire, il développa les motifs qui doivent nous porter à les secourir dans leurs maux: motifs de compassion, de charité et de justice.

Vous comprenez que ma position ne me

permet pas de faire l'appréciation de ce discours; la seule chose que je puis en dire c'est qu'il a produit son effet: chacun s'empressa d'offrir une obole, de réciter une fervente prière pour le soulagement de ces captifs de l'autre vie.

Judi 7 Nov. Il y a 74 ans, à pareille date, si on out demandé à ceux qui entouraient l'humble berceau d'un enfant, qui venait d'ouvrir les yeux à la lumière: *Quis putas puer iste erit,* tous auraient pu répondre qu'il serait bon fils, mais personne n'aurait osé nourrir l'espérance que cet enfant deviendrait un jour ce qu'il est aujourd'hui. C'est que Dieu avait de grandes vues sur lui, et qu'après en avoir fait une des gloires de la chaire et du sacerdoce, il voulait lui confier le soin de l'une de ses vignes chéries. Cet enfant, que dis-je, cet homme qui devait rendre le Cap de la Madeleine à jamais mémorable, était celui à qui nous devons le toit hospitalier sous lequel nous puisons la science et la vertu.— le Révd. Mr. Ed. Grevier, Supérieur.

G. DUHANEL.

Revue Mensuelle

Octobre.

L'œuvre commencé en Europe se continue toujours: agitations sourdes en Italie, persécution ouverte en Allemagne, luttes acharnées des partis en France, révolutions multipliées en Espagne.

Ces jours derniers, les *Journeaux* publiaient une lettre de Sa Sainteté Pie IX priant Guillaume de mettre fin aux mesures de rigueur prises par son gouvernement contre la religion de Jésus-Christ. — «mesures qui n'ont d'autre effet que de miner son propre trône». «Je parle avec franchise, continue-t-il, car ma bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes devoirs, qui consiste

ECHO DU COLLEGE

à dire la vérité à tous, et même à ceux qui ne sont pas catholiques. Je suis persuadé que Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté accoutumée et prendra les mesures nécessaires dans la circonstance présente.

La réponse de Guillaume est remplie de fourberie. Elle accuse de fausseté les rapports qui ont été faits à Sa Sainteté; elle accuse aussi les catholiques de chercher à troubler, par des mesures hostiles à l'Etat, la paix qui règne en Prusse depuis plusieurs siècles.

En finissant l'Empereur exprime l'espérance que Sa Sainteté, une fois instruite du véritable état des choses, voudra bien employer son autorité pour mettre fin à une agitation fomentée à la faveur d'une déplorable falsification de la vérité et d'un abus de l'influence ecclésiastique.

En sorte que la persécution continue toujours. Les évêques, en dépit de la défense du gouvernement, donnent des charges aux prêtres qui, en conscience, doivent les remplir. Mais chacun des actes est puni d'une forte amende.

Le prêtre, de son côté, ne peut exercer ses fonctions sans être sujets aussi à de fortes pénalités; à moins d'avoir une autorisation du gouvernement, il ne peut célébrer, confesser, administrer les sacrements.—L'Etat les déclare nuls.

Jusqu'à présent ces généreux défenseurs de la foi ont pu soutenir la lutte aux dépens de leurs biens, mais viendra un temps où ils seront réduits à la mendicité; alors les portes de la prison s'ouvriront pour les punir, alors les églises se fermeront, alors le chrétien mourra privé des puissantes consolations de la religion. Ah! cet état de choses ne peut durer.

Un des événements qui attirent tous les regards vers la France c'est le procès du maréchal Bazaine.

On l'accuse de n'avoir pas fait pour la France tout ce que lui commandait le patriotisme, le devoir et l'honneur en capitulant à Metz.

Ce procès sera très-long; plus de quatre cents témoins, paraît-il, doivent être assignés.

Le duc d'Aumale est président de cette enquête.

Quand à la lutte entre les partis, nous croyons devoir reproduire ce qu'en dit le *Canadien*.

« Il n'y a plus à en douter, c'est Henri V qui de fait règne actuellement en France. Il y a encore un parti républicain, mais il n'y a plus de république. MacMahon, quo cependant l'on appelle encore président de la

république, a adressé une proclamation à l'armée pour dire que le devoir des soldats est de maintenir l'ordre et de faire respecter les décisions régulières.

« C'est que, à mesure que s'approche l'ouverture de l'assemblée, les esprits s'échauffent au point de faire redouter quelque soulèvement populaire. Les différents partis en sont aux menaces, mais Chambord semble avoir pris si bien ses précautions, qu'il arrivera sans encombre au but. Il se rit de ses adversaires; il se rit même de la fusion, à laquelle il vient de donner son coup de mort. C'est avec le drapeau blanc qu'il monte sur le trône.

« Personnellement, dit-il dans une lettre qu'il vient de livrer à la publicité, je ne suis rien, mais je représente un principe qui est tout. La France verra la fin de ses maux, si elle veut comprendre cette vérité. Il termine sa lettre par ces paroles pleines de grandeur. « Je suis nécessaire à la France, parce que je suis le seul pilote capable de la conduire au port, j'ai une mission d'autorité. La France ne peut périr, parce que le Christ l'aime encore ».

« Puisse-t-il en être ainsi! »

—Le *Foyer Canadien* de Worcester, Mass., nous apprend que plus de 20,000 employés de manufactures dans le Connecticut sont actuellement sans ouvrage. Dans les autres états, la plupart des manufacturiers ont aussi suspendu ou parlent de suspendre leurs travaux. Il est à craindre que la crise ne se prolonge jusqu'à l'ouverture du congrès. Les hommes d'affaires ne semblent pas disposés à faire des investissements d'aucun genre avant que les vues financières du congrès soient connues et qu'on puisse en calculer la portée. La reprise des paiements en espèces devient chaque jour de plus en plus probable dans un avenir plus prochain. Beaucoup de maisons de commerce ont déjà commencé à recevoir les *greenbacks* au pair de la monnaie d'argent.

La Session Fédérale a commencé ses séances le 23 d'octobre. Le ministère a été renversé. On s'occupe de la formation d'un autre.

Des places de sous-ministres, ayant leurs sièges en chambre, seront créés pour permettre aux provinces extérieures d'être représentées.

Riel a été nommé député. Craignant les poursuites menaçantes de ses adversaires, il n'a pas encore osé prendre son siège; il attend une amnistie.

Réminiscences

APRÈS LE SOUPER.

Après d'une table, sur laquelle brillait une bougie, était assise ma mère, elle était attentivement occupée à sa couture, — elle travaillait pour ses enfants; — dans une partie plus retirée de la maison, mon père était plongé dans une profonde méditation; encore peu favorisé de la fortune, il cherchait les moyens d'assurer une honnête subsistance à sa jeune famille; au milieu enfin de cette modesto chambre, deux enfants s'amusaient ensemble, ils ne paraissaient pas s'apercevoir des soucis de leur père ni des labeurs de leur mère, — ils étaient encore à cet âge où le jour n'est jamais obscurci par les sombres nuages de l'occupation et de l'inquiétude; — ces deux enfants étaient ma petite sœur et moi.

Étant éloignés des enfants de notre âge, nous ne savions pas ce que c'était que d'être bruyants dans nos jeux; nous avions sous les yeux l'exemple de nos bons parents continuellement penchés sur leur ouvrage, et nous les imitions dans nos amusements.

Ma petite sœur préparait soigneusement le lit de sa chère poupée, et je faisais part d'un copieux souper à mon petit chat.

Les repas passés, il s'approchait de moi en se frotant et me demandait des caresses que je ne manquais pas de lui rendre; il aimait à s'endormir sur mes genoux et le matin se levait par des roulements.

Il arriva et même que ma sœur, par une faveur spéciale, me prêtait le berceau de sa poupée pour la faire reposer sur ses tendres bras. Le petit osquin, il voyait sans peine le berceau devenir vacant pour le recevoir, et il préférait son bien-être à celle qui avait l'air de requérir ce duvet soyeux, tendre, moelleux. Il s'y étendait avec nonchalance et mollesse; parfois dilatant quelque peu ses paupières appesanties il jetait sur moi un regard de reconnaissance et de satisfaction.

Cependant ma mère vient de laisser tomber sa couture pour aller chercher son livre de prières, et le posant sur la table, elle nous appellait: Mes petits enfants, venez chanter un cantique à la Ste. Vierge, avant d'aller vous coucher.

Aussitôt les jeux cessent, nous nous pressons à ses côtés, et elle entonne elle-même ce refrain à Marie sa patronne que nous répétons après elle:

De tes enfants exauce les prières,
Du haut du Ciel daigne les protéger;
Mère bénie entre toutes les mères,
Sois-nous propice à l'heure du danger!

Avec quelle douceur et pureté ma sœur ne répétait-elle pas ce beau refrain! Oui du haut du ciel Marie devait écouter cette voix tendre!

Alors joyeux et contents, nous allions prendre notre repos.

Ah! de ce beau temps, pourquoi ne m'en reste-t-il que le souvenir!

Du même au même.

Depuis une quinzaine....., j'allais dire d'années, mais je me reprends; depuis une quinzaine de jours je suis à me bouleverser l'esprit, creuser la tête, (si possibilité il y a,) remuer la cervelle, captiver mon physique, faire souffrir mon morale, enfin je condamne mon être à un supplice général et universel, et dans le seul but de lui faire produire un petit quelque chose, comme par exemple, un morceau, une ligne, au moins un mot dont je puisse être fier, afin de vous en faire part par l'organe de notre journal, mais chose impossible, tout à fait impossible, archi-impossible, vous dis-je! Et en dépit de mon orgueil national, — dont je me glorifie, — je suis obligé d'avouer que je suis dans une complète stérilité littéraire.

En vain je fais des efforts, en vain je me torture, toujours mes peines sont perdues, jamais je ne puis rien trouver, et toutes mes recherches ne servent qu'à me démontrer de plus en plus clairement que dans ce bas monde, si lady Fortune n'est pas aveugle, comme on la dit, elle fait bien sûrement des *passé-droits*.

Cependant si j'essayais, qui sait si je ne découvrirais pas tout-à-coup en moi une veine, une source intarissable dans laquelle je pourrais puiser sans jamais l'épuiser!

Voyons, encore un petit coup!..... pourtant, je suis un peu fatigué, et peut-être l'étes-vous autant et plus que moi;..... eh bien! c'est comme vous voudrez; si vous préférez attendre à une autre fois, pour ma part, je n'ai aucune objection et j'y suis bien décidé.

En foi de quoi, sans autre préambule, je vous prie de m'excuser et surtout de me croire

Votre sincère

QUIDAN.

CALENDRIER.

23—St Clément, P. et M. (XXV Dim ap. Pent. et V Nov.) Messe des Anges p. 38. Vêpres: ps. du commun d'un Martyr p. 163, de celui du Capitule p. 285, 1. mém. *Dedisti*, 2. *Amen dico*, 3. *Iste sanctus* p. 265.

LISTES

Rhétorique, —H. Nadeau.
 Belles-Lettres, —H. Valin.
 Versification, —V. Normandin.
 Méthode, —L. Racine.
 Syntaxe, —E. Dérancéau.
 1e. Div. Elements, —G. Roy.
 2e. do —L. Auger.

N. B. Le lecteur a dû remarquer que Mr. H. Nadeau a porté sept Listes consécutives dans la Rhétorique.

PRECIS

DE

L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE
DU
CANADA.

1792-1867.

PREMIER PARLEMENT.

2ème Session.

Le 24 Septembre, 1792, Lord Dorchester arrivait à Québec. On le recevait avec beaucoup de cordialité et d'empressement. Il y eut illumination générale le soir de son retour.

Il reprit les rênes du gouvernement, et le Major Alured Clarke retourna en Angleterre.

Le parlement provincial s'assembla le 11 Novembre suivant.

Dans son discours à la chambre, le gouverneur insista sur la nécessité de pourvoir à l'administration de la justice, ainsi qu'à la défense et à la sûreté de la province. Il observa que les dépenses excédaient les revenus, exprimant l'espoir que l'Angleterre condescendrait, comme par le passé, à vouloir bien en payer le surplus.

La réponse de l'assemblée fut cordiale et sympathique. Elle reconnaissait l'urgence et l'opportunité de tout ce qui avait été l'objet des remarques du gouverneur.

Elle présenta une adresse des plus flatteuses au prince Edouard, le père de Notre Souverain, à l'occasion de son départ pour l'Angleterre. Depuis son arrivée à Québec, ce prince bon, loyal, brave et généreux, s'était attiré l'estime de tous les habitants de la ville.

Aussi emporta-t-il avec lui les meilleurs souhaits de l'Assemblée et du Conseil Législatif, du Clergé catholique, des citoyens de Québec et de Montréal.

Cette seconde Session fut encore moins féconde en lois que la première. Le gouverneur n'eut que cinq bills à sanctionner. Encore l'acte concernant la judicature fut-il réservé à la sanction royale, et ne devint-il loi qu'en Décembre suivant.

Cet acte divisait la Province en trois districts judiciaires : Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Il créait, dans les deux premiers districts, une Cour du Banc du Roi composée, celle de Québec d'un juge-en-chef de la Province et de trois juges puisnés, et celle de Montréal, d'un juge-en-chef de cette Cour et de trois juges puisnés.

Il se tenait à Québec et à Montréal deux termes criminels par année, et quatre termes pour la décision des causes civiles d'au moins £ 10 stg. et un terme inférieur se tenait aussi quatre fois l'année pour la décision des matières civiles au-dessous de dix livres sterling. Pour le district des Trois-Rivières, deux juges du Banc du Roi des districts de Québec et Montréal et le juge provincial nomme pour le district des Trois-Rivières tenaient deux termes supérieurs du Banc du Roi pour la décision des causes civiles et criminelles.

Le Statut en question créait la Cour provinciale d'appel, qui fut le supérieur de juridiction et qui fut composée du gouverneur, de l'Intendant, l'avocat ou de la personne administrant le gouvernement, des membres du Conseil législatif, du juge en chef de la Province et du juge en chef du district de Montréal ou cinq d'entre eux. Cette Cour d'appel prenait connaissance de toutes affaires ou matières dont il pouvait y avoir appel, de toutes les causes de juridiction civile où la chose en litige excédait vingt livres sterling, et sa juridiction était finale dans les affaires au dessous de cinq cents louis. Dans les affaires excédant cette somme, il y avait appel à Sa Majesté en Conseil.

A part ces dispositions, il fut encore établi, par cet acte, des Cours de Circuit tenues deux fois l'année dans certaines localités des trois districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières par un juge du Banc du Roi." (*Revue de Législation et de Jurisprudence*. Vol. I P. 97 et suivantes.)

[A continuer.]